

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Mode d'emploi

Propriétaire maison individuelle

LES INCONTOURNABLES

- **Rejet de tout démarchage** (téléphonique / à domicile), ne jamais rien signer
- **Passage obligé par la case FRANCE RÉNOV'** (france-renov.gouv.fr) pour y trouver un accompagnement administratif, technique voire de terrain, et des conseils financiers
- **Examiner le problème dans son ensemble** : audit énergétique indispensable, le logement est un système à variables multiples qui interfèrent, exemple : thermique, ventilation, acoustique ... et surtout tenir compte de l'existant
- **Demander plusieurs propositions** :
 - devis, plans de financement
 - assurances indispensables et Label RGE: vérification d'activité et période de validité



LES ÉTAPES PRÉPARATOIRES

Ce que l'on veut faire, ce que l'on peut faire

- **Isolation** : par l'intérieur, par l'extérieur (surfaces, prix, désordres pendant travaux ...)
 - les priorités : les combles, les murs, les menuiseries ...
 - les divers aspects : thermiques (hiver/été), phoniques ou autres
- **Chauffage** : chaudière haut rendement, pompe à chaleur ...
En bref, choix écologique adapté de la source de chaleur
- **Aération-Ventilation** : simple flux hygroréglable, double flux, à assistance thermodynamique ...
- **Choix des priorités** : essentiellement fonction de l'existant et des adaptations possibles et efficaces



Penser à intégrer si possible la **production locale** : ex panneaux solaires, chauffe-eau solaire...

Après ce dégrossissage personnel, consulter **FRANCE RÉNOV'** (france-renov.gouv.fr)

Etablir les possibilités de financement (ressources personnelles, aides et prêts)

LES DEVIS

- Accompagnateur rénov si possible et toujours penser au contrôle et à la coordination
- Faire établir plusieurs propositions techniques par des entreprises locales ou régionales et éviter les auto entrepreneurs qui n'ont pas l'assise suffisante pour des travaux complexes :
 - prix, descriptif détaillé, garanties et engagement sur les résultats,
 - références de réalisations, assurances...
- Si l'entreprise fait des promesses d'économies d'énergie ou d'aides, demander un document écrit et signé de l'entreprise.
- Plusieurs propositions financières, avec quelles aides : Prime Renov, CEE, TVA réduite, prêt éco PTZ.... Surtout avoir les accords de subventions et prêts avant le démarrage des travaux.
- Planning d'intervention, planning financier (acomptes, solde), date de fin de travaux



Rappels

- Ne pas se précipiter, avant toute décision et signature. Consulter **FRANCE RÉNOV'**
- Si vous avez signé à domicile, vous avez un délai de rétractation. N'hésitez pas à contacter l'**UFC - Que Choisir** pour avoir un conseil avant expiration du délai de rétractation.
- Ne jamais croire les arguments qu'il faut signer rapidement afin de ne pas perdre les subventions.



LES TRAVAUX ET GARANTIES

- Accompagnateur rénov
- Ne pas payer d'acompte de plus de 30 % et surtout ne payer tous les travaux que lorsque toutes les prestations sont terminées
- A la fin des travaux demander un procès-verbal de réception daté et signé.
- Les garanties :
 - de parfait achèvement dans la période 1 an
 - de bon fonctionnement
 - décennale de l'entreprise (pour laquelle l'entreprise est assurée)
 - légale de conformité



Et enfin quelques sites utiles :

france-renov.gouv.fr

ademe.fr

ecologie.gouv.fr